

N^o. 3.

ANNÉE 1824.



LIEGE.

SAMEDI 3 Avril.

Mathieu Laensberg

JOURNAL

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.

EXTÉRIEUR.

ILES IONIENNES.

CORFOU, le 3 mars.

Les différends qui s'étaient élevés entre quelques chefs militaires du Péloponèse et le parti civil viennent d'être terminés. Les Grecs paraissent déterminés à porter, avec la belle saison, toutes leurs forces vers la Thessalie. Leur plan d'attaque contre cette province est déjà arrêté; ils doivent réunir leurs troupes sur trois points différens: deux corps d'armée paraissent être destinés à occuper Agrapha dans l'ouest, et Volos dans l'est, tandis que le gros de leur armée s'avancera sur Néopatra et sur les Thermopyles. Les deux premiers corps, avantageusement postés dans ces contrées fortifiées par la nature, empêcheront les Turcs de dégarnir la Thessalie menacée, et les réduiront à n'agir contre la Béotie qu'avec la moitié de leurs forces. D'ailleurs, l'armée que la Porte s'efforce de réunir pour la campagne prochaine ne pourra jamais être aussi considérable ni aussi belliqueuse que celles qu'elle avait formées dans les expéditions précédentes, les provinces limitrophes de la Grèce étant entièrement épuisées par les levées passées, et n'y ayant maintenant que le nord de la Turquie qui offre encore quelques ressources à l'empire.

L'attaque contre Lépante a commencé sous le commandement du prince Maurocordato, et après un feu d'artillerie très-vif, dirigé par lord Stanhop, les canons des Turcs ont été démontés; alors les Grecs ont fait une attaque, et sont parvenus à s'emparer des ouvrages extérieurs de la place. Le blocus de la même forteresse, du côté de la terre, est tellement resserré que les Turcs n'ont plus aucune communication. Quelques bâtimens de guerre barbaresques, qui se trouvaient dans le port de Lépante, ont été brûlés par les Grecs; Jussuf-Pacha a proposé un armistice pour traiter de la reddition de Lépante, mais on ignore encore si cette proposition a été acceptée. De nouvelles troupes grecques, venant de la Morée, ont débarqué à Missolonghi, et un corps nombreux se forme aux environs de cette place.

RUSSIE.

PÉTERSBOURG, le 12 mars.

On assure que S. M. l'empereur a assigné une somme d'un demi-million de roubles pour six mois d'entretien de l'opéra italien.

—Le gouvernement s'occupe beaucoup de nouvelles routes, convaincu que de bonnes communications intérieures favoriseraient éminemment le commerce et l'industrie. La nouvelle chaussée qui se fait d'ici à Moscou est déjà achevée jusqu'à Novogorod, distance de 200 werstes. Bientôt elle sera entièrement terminée. Il y a également une nouvelle chaussée d'ici à Riga.

—Le professeur Simonow, de l'université de Casan, est revenu de Vienne avec de précieux instrumens de physique et d'astronomie.

ANGLETERRE.

LONDRES, 28 mars.

L'Angleterre mesurant toute l'étendue d'un danger qui lui

est commun avec les autres puissances commerciales et coloniales, essaie de le détourner en plaçant également les nègres et leurs maîtres sous la tutelle paternelle de l'autorité publique. Telle est la substance et l'esprit de l'ordonnance royale sur l'île de la Trinité, qui remplit cinq colonnes dans le *Courrier* anglais.

C'est dans les lois et les coutumes espagnoles qu'on a cherché la base des nouvelles institutions. Le procureur syndic de l'île est nommé protecteur-gardien des nègres; il doit les soutenir lorsqu'ils veulent se marier, acquérir des propriétés ou se racheter de l'esclavage. C'est sur le certificat des curés que les nègres peuvent être admis à déposer sous serment.

Il y a de la sévérité dans les mesures de surveillance contre les punitions exagérées des esclaves, ainsi que dans les peines dont on menace les maîtres. La seconde condamnation pour cruauté envers un esclave entraîne confiscation des esclaves, et incapacité légale d'en acquérir ou d'en posséder d'autres.

Une autre ordonnance est annoncée pour l'île Sainte-Lucie: elle sera fondée sur les lois coloniales françaises, qui déjà contiennent tant de dispositions sages et humaines.

Les ordonnances, relatives à Démérari et Tabago seront également modifiées d'après les besoins locaux, et adaptées aux lois existantes.

Si ce système, après avoir porté des fruits dans les colonies soumises immédiatement à l'autorité royale, est adopté par les colonies qui ont eu des assemblées législatives, principalement par la Jamaïque et la Barbade, les Anglais espèrent échapper à l'incendie révolutionnaire qui déjà semblait couvrir dans cette partie des Indes occidentales.

ESPAGNE.

MADRID, le 24 mars.

Le 10 de ce mois, la commission militaire exécutive et permanente s'est assemblée à Valence, pour juger le lieutenant don Siméon Alfaro, accusé d'avoir proféré des propos séditieux, et d'avoir crié *vive la constitution!* Le public a été admis aux séances.

Après une enquête qui a eu lieu à Saragosse contre Laurent Duroca, habitant de cette ville, pour avoir dit publiquement qu'il s'honorait d'avoir servi dans les troupes du général Ballesteros, le capitaine-général de ce royaume lui a appliqué la mesure suivante:

Croyant que Lorenzo Duraco n'a point eu les mauvaises intentions qu'annonce l'expression dont il a usé en se glorifiant d'avoir servi dans l'armée de Ballesteros, et voulant accorder la clémence avec la justice, je le condamne en forme de correction, et pour que le châtement soit plus efficace, à six mois de galères et de travaux forcés, en faisant observer sa conduite dans la suite, pour que, s'il vient à récidiver, l'auditeur de guerre lui applique la peine indiquée par la loi.

Saragosse, le 26 février 1824.

(Cette relation est peu suspecte; elle est extraite de l'*Etoile* elle-même.)

SUÈDE.

DE CHRISTIANIA, le 12 mars.

On peut citer en preuve de l'opinion dominante en Norwège relativement à la publicité des délibérations de la

représentation nationale, la résolution de la diète, qui permet à l'éditeur du *Morgenblatt* de prendre connaissance des procès-verbaux qui sont rédigés à la diète et dans ses bureaux, pour pouvoir, après s'être concerté avec le comité de rédaction, publier les discussions qui ont lieu dans les séances de l'assemblée, qui ne sont point secrètes. Il pourra aussi recevoir sur les discussions secrètes, les communications que le président jugera de nature à être publiées, après en avoir conféré avec les deux parties de la diète.

FRANCE.

PARIS, le 29 mars.

Le bruit de quelques changemens dans le ministère était répandu aujourd'hui à la bourse. On assurait que M. le maréchal Lauriston remplaçait au ministère de la guerre M. le lieutenant général Damas, qui était appelé au commandement de l'armée d'occupation en Espagne. On ajoutait que M. le duc Doudeauville, directeur-général des postes, succédait à M. le marquis de Lauriston dans le ministère de la maison du roi.

— On croit que la loi sur la septennalité sera portée à la chambre des pairs, tandis que les deux lois sur la réduction de l'intérêt et sur l'indemnité aux émigrés seront présentées à la chambre des députés. Si nous sommes bien informés, ces projets ne sont pas annoncés plus ou moins dans l'éloignement, et l'indemnité aux émigrés n'est pas seulement une intention, comme le dit ce matin la *Quotidienne*. (L'Etoile.)

— Les ventes d'inscriptions de rente au comptant sont si considérables depuis quelques jours, que les employés du bureau des transferts au ministère des finances ne peuvent suffire au travail que ces mutations leur donnent. On remarque surtout que les rentiers de la province s'empres- sent de se défaire de leurs inscriptions. Ils trouveront un emploi plus lucratif et moins chanceux dans des placements en fonds de terre; ce n'était cependant pas dans ce but qu'on avait cru devoir créer les petits grands-livres dans les départemens.

— D'après le *Journal du Cher*, un gentilhomme, riche propriétaire du Nivernais, vient de laisser en mourant, par un testament olographe du 1^{er} décembre 1823, la moitié de sa fortune, y compris le château de ses pères, au petit séminaire de Nevers et à l'hospice de la Charité-sur-Loire. On évalue ce legs à 400,000 fr. Le fils unique du testateur se propose d'attaquer ce testament, soit pour cause de nullité, soit pour cause de suggestion et captation, soit en ce que l'hospice de la Charité était incapable de recevoir, l'aumônier de cet hospice ayant été le confesseur du testateur pendant sa dernière maladie. Dans une consultation délibérée à Paris, le 25 février 1824, par MM. Dupin, Delacroix-Frainville, Billecocq et Gayral, l'héritier du testateur est conseillé de se pourvoir d'abord auprès du gouvernement pour obtenir de sa prudence qu'il refuse au petit séminaire et à l'hospice l'autorisation d'accepter le legs; que l'art. 910 du Code civil rend nécessaire. Les jurisconsultes signataires de la consultation citent ces paroles de saint Augustin: « Quiconque voudra, en exhéredant son propre fils, faire l'Eglise son héritier, doit chercher un autre qu'Augustin pour accepter un tel legs. Que dis-je? Dieu inspire ses ministres, on n'en trouvera aucun qui l'accepte. » Il est probable que le gouvernement viendra au secours du fils exhéredé; mais sans cet appui tutélaire, il aurait bien pu rencontrer en son chemin des disciples de Loyola, qui n'ont jamais admis la doctrine de saint Augustin.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Suite de la séance du 29 mars.

On procède par le scrutin à la nomination de cinq candidats entre lesquels le roi choisira le président de la chambre.

Le nombre des votans est de 267.

La majorité absolue, de 134.

Les suffrages sont ainsi répartis :

M. Ravez a obtenu 218 voix; M. de Montmorency 185; M. Chilhaud de la Rigaudie 188; M. Cardonnel 162; M. de la Bourdonnaie 68; M. Olivier 105; M. de Bouville 50; M. de Vaublanc 45; M. Clausel de Coussergues 36, etc.

En conséquence, MM. Ravez, de Montmorency, Chilhaud de la Rigaudie et Cardonnel ont été proclamés candidats à la présidence.

La chambre procède par un autre scrutin à la nomination du cinquième candidat.

Ce scrutin donne le résultat suivant :

Nombre des votans, 263.

Majorité absolue, 132.

M. Olivier a obtenu 176 voix; M. de la Bourdonnaie n'en a obtenu que 67.

M. Olivier a été proclamé cinquième candidat.

Il y aura séance publique demain à midi.

Séance du 30 mars.

La séance de ce jour n'est ouverte qu'à une heure et demie.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. le président. — Le roi a daigné accueillir avec beaucoup de bonté

le bureau de la chambre, qui a eu l'honneur de présenter à S. M. la liste des 5 candidats à la présidence, nommés dans la séance d'hier.

Le ministre de l'intérieur est au banc des ministres à l'ouverture de la séance. MM. le garde-des-sceaux et le ministre des finances sont introduits pendant l'appel nominal.

L'un des secrétaires fait l'appel nominal des vices-présidens.

Nombre des votans. 247.

Majorité absolue 124.

Il est près de 4 heures, on procède encore, au dépouillement du scrutin.

BOURSE DE PARIS du 29 mars.

La rente ouverte au comptant à 103 50, a fini à 103 30.

Actions de la Banque 1990.

Bourse du 30 mars.

A trois heures et 1/2 la rente était remontée à 103 60.

INTÉRIEUR.

BRUXELLES, le 1 avril.

S. M. a fait les nominations suivantes :

Président du tribunal de première instance à Nivelles, M. Borhisier, procureur du roi auprès dudit tribunal, en remplacement de M. Nollée nommé président du tribunal de Louvain.

Substitut du procureur du roi au tribunal de première instance à Mons, M. J. Vincent, jusqu'alors substitut du procureur du roi au tribunal de Nivelles, en remplacement de M. L. J. Mheys.

Substitut du procureur du roi, au tribunal de première instance à Namur, M. Grandgagnage, avocat à Liège, en remplacement de M. Charles de Tyberchamps, nommé juge.

Président du tribunal de première instance à Turnhout, M. W. Versteyley, juge d'instruction au même tribunal, en remplacement de M. W. F. Van Genechten, appelé à d'autres fonctions.

Juge de paix du canton de Puers (province d'Anvers), M. C. J. Dutrieu, bourgmestre de la commune de Blaesfeld, même province, en remplacement de M. Tialans, démissionnaire.

Juge de paix du canton de Remich (Luxembourg), M. P. A. Augustin, greffier de la justice de paix, en remplacement de feu M. Oberst.

— Divers travaux, arrêtés par la Régence de cette ville, vont commencer dans le courant de ce mois. Ce matin des ouvriers ont été placés à l'endroit du passage des Colonnes, où doit être placée la rue de la Régence. L'on va commencer sous peu de jours la construction du nouveau marché au Poisson, et sur l'emplacement de l'ancien sera placé un superbe marché aux Toiles, établissement qui manquait à cette ville. Il sera construit de manière à ce que les marchands soient à couvert de l'intempérie des saisons.

— Le nombre de miliciens que doit fournir la province du Hainaut, dans la levée de 1824, est de 984.

— Il va être fait le long du canal de Mons à l'Escaut une plantation de 3699 arbres.

— On nous écrit d'Anvers que pendant le premier trimestre de l'année courante il est entré en ce port 114 navires, dont 53 de l'Angleterre, 23 de France, 6 des Indes orientales, 4 du Portugal, 4 des ports des Deux-Siciles, 1 de Brême, 5 de Hanovre, 2 des ports russes dans la Baltique, 13 de l'Amérique et des Etats-Unis, 2 de Norwège, et un du port de Trieste. De ce nombre 65 dont à peu près deux tiers portaient pavillon national, 21 anglais, 8 américains, 6 hanovriens, 5 français, 4 danois, 2 oldenbourgeois, 1 russe, 1 de Rostock, et 1 norwégien. Ces détails fournissent une nouvelle preuve de la préférence accordée à notre pavillon et font voir que la proportion du nombre des navires belges sur le nombre des bâtimens entrés dans ce port, va chaque trimestre en augmentant. Au 31 mars 1823 le nombre de navires entrés se montait à 154; cette diminution ne peut être attribuée qu'à la stagnation occasionnée dans la navigation pendant l'hiver précédent, et en effet il se trouvait plus de 40 navires arrivés en décembre 1822 en rade de Flessingue, qui n'ont pu remonter l'Escaut qu'en février 1823.

— La cour d'assises du Brabant méridional a condamné hier, vers deux heures, à cinq années de réclusion, sans exposition, un individu de quinze ans, convaincu de tentative de viol sur une fille âgée de huit ans.

Anvers, le 1 avril.

Effets publics. — Les cours se sont soutenus, quoi-qu'il n'y ait pas eu beaucoup de transactions.

Changes. — L'Amsterdam court et à trois mois se sont placés à la cote, aussi que le Londres court: le Paris a trouvé

des preneurs ; le Francfort a été peu recherché ; le Hambourg a été demandé à la cote.

Marchandises. — Filles sont calmes.

Il y a eu hier après-midi deux ventes publiques de marchandises avariées : l'une consistait en 560 sacs riz du Brésil, qui ont été payés de fl. 4 1/4 à fl. 9 ; et l'autre en 133 balles café Brésil, payées de 34 à 37 et 1/2 cents.

LIÈGE, le 2 avril.

Un nouveau vol a été commis, le 31 mars vers dix heures du soir, au bureau de loterie, place St. Paul.

Les circonstances de ce délit offrent une ressemblance frappante avec celles du vol dont nous avons parlé dans notre feuille d'avant-hier.

— Le journal des débats ayant annoncé qu'un anglais nommé Parkins avait trouvé le moyen de substituer la vapeur de l'eau bouillante, à l'emploi des canons et des fusils ; Monsieur H. de Gerard, officier d'état major à Rouen, réclame la priorité de l'invention, dans une lettre adressée au Constitutionnel. « C'est à feu mon père, dit-il, que je dois la première idée d'une machine qui fut adoptée en 1814, par Napoléon, sur le rapport d'une commission présidée par le général Gourgaud. Une série d'expériences constatent les terribles effets des pièces à vapeur, et la construction de plusieurs de ces pièces fut immédiatement ordonnée pour la défense des fortifications de la capitale ; mais ces armes n'ayant pu être terminées le jour de la bataille, elle furent détruites le soir même par ordre supérieur. Depuis cette époque j'en ai fait confectionner le système général, et c'est avec ces nouveaux changemens que je vais en déposer un modèle au Muséum d'artillerie. »

— On a cité, il y a quelques années, une brochure sur les élections, de l'un des plus spirituels auteurs du *Conservateur* ; elle finit ainsi :

- » En France les ministres nomment le président ;
- » Le président nomme le bureau ;
- » Le bureau nomme les députés ;
- » Les électeurs sont témoins. »

On annonce une nouvelle édition de cette brochure, avec ce seul changement :

Au lieu de : *Les électeurs sont témoins*, lisez, *Les électeurs ne sont plus témoins.*

— Le *Staats-Courant* publie un arrêté de S. M., du 29 mars, portant que dans les chambres de commerce d'Amsterdam, Anvers, Bruges, Bruxelles, Dordrecht, Gand, Leiden, Middelbourg, Ostende et Rotterdam, des listes de souscriptions seront ouvertes pour la formation d'une société générale de commerce dans les Pays-Bas pour 25 ans. Nous le donnerons demain en entier.

— Les amateurs de la bonne musique apprendront avec plaisir que Mr. Bernard Romberg vient d'arriver en notre ville. On espère le décider à y donner un concert demain samedi 3 avril.

— Il a paru depuis quelques jours à Paris une brochure très-piquante ayant pour titre le pamphlet des pamphlets par Paul-Louis, courrier, vigneron. Nous nous contenterons aujourd'hui de citer une petite anecdote qui donnera une idée du style original et de la naïveté malicieuse de l'auteur.

« Je déjeunais chez mon camarade Duroc, logé en ce temps-là, mais depuis peu, notez, dans une vieille maison fort laide, selon moi, entre cour et jardin, où il occupait le rez-de-chaussée. Nous étions à table plusieurs, joyeux, en devoir de bien faire, quand tout-à-coup arrive, et sans être annoncé, notre camarade Bonaparte, nouveau propriétaire de la maison, habitant le premier étage ; il venait en voisin, et cette bonhomie nous étonna au point que pas un des convives ne savait ce qu'il faisait. On se lève, et chacun demandait : qu'y a-t-il ? Le héros nous fit rasseoir : il n'était pas de ces camarades à qui l'on peut dire, mets-toi là et mange avec nous : cela eût été bon avant l'acquisition de la vieille maison. Debout, à nous regarder, ne sachant trop que dire, il allait et venait. — Ce sont des artichauts dont vous déjeunez là ? — Oui, général. — Vous, Rapp, vous les mangez à l'huile ? — Oui, général. — Et vous Savary, à la sauce ? moi, je les mange au sel. — Ah ! général, répond celui qui s'appelait alors Savary, vous êtes un grand homme, vous êtes inimitable. »

Essais sur l'histoire de France, pour servir de suite aux observations de Mably, par Guizot.

De tous les ouvrages d'une certaine étendue, qui ont été faits sur l'histoire de France, celui de Mably est encore aujourd'hui l'un de ceux qu'on lit avec le plus d'intérêt, parceque chaque page est empreinte du caractère vertueux

et indépendant de son auteur, et que son inflexible austérité ne lui permit jamais de rien dire, même à l'appui de ses opinions les plus chères, qu'il n'eût acquis auparavant les preuves de ses assertions. De nouvelles recherches ont été faites depuis avec une nouvelle ardeur et l'on a trouvé dans Mably des erreurs assez graves ; les signaler était un des plus grands services que l'on pût rendre à la jeunesse studieuse, personne ne pouvait mieux remplir cette tâche importante que M. Guizot ; il l'a bien prouvé par l'ouvrage qu'il vient de publier. Ce savant publiciste a divisé son livre en six chapitres qu'il appelle essais, et dont les titres semblent n'avoir aucune liaison entr'eux ; le lecteur verra cependant sans effort que non seulement, ces divers sujets se tiennent dans l'ordre chronologique, mais ce qui est bien plus important, il s'apercevra qu'ils sont naturellement liés par le rapport des idées.

Son premier essai est intitulé *Du régime municipal de l'Empire Romain au 5e. siècle*. L'auteur veut rendre compte ici d'un fait que ni Mably ni aucun autre que je sache n'avait bien expliqué avant lui : C'est cette apathie tellement étrange des Gaulois, lors de l'invasion des Germains, qu'il semble que ces conquérants entrèrent dans un pays désert : Ce phénomène, unique dans l'histoire, d'un peuple qui ne donne aucun signe ni de résistance ni d'adhésion, ni de haine ni d'amour pour ses vainqueurs ; qui ne fait aucune démarche pour stipuler ni même pour solliciter des conditions favorables ou du moins conservatrices ; ne peut être suffisamment expliqué par l'allégation vague de l'oppression des Romains, parce que ce motif a existé mille fois sans produire le même résultat. Il en trouve la solution dans la nature et la dégénération du système municipal établi par les Romains dans les Gaules. Il serait trop long de suivre l'auteur dans ces développemens qui sont de plus haut intérêt, qu'il nous suffise de dire que ce régime avait insensiblement fait disparaître toute la classe moyenne, et que Mr. Guizot trouve tout naturel que la Gaule a été conquise alors comme un pays désert, parceque, selon lui, cette classe moyenne ayant disparu, il n'y avait réellement plus de nation.

Le 2eme. essai, *De l'origine et de l'établissement des Francs dans les Gaules* a principalement pour but de faire voir que Mably et la plupart des historiens se sont trompés en supposant de l'unité dans les vues des germains et un ordre suivi dans les premiers événemens de notre histoire (1). Il prouve que sans plans ni projets, poussés par leur inquiétude et l'amour du pillage, et quelquefois aussi réfolés par d'autres tribus du Nord, les Francs errèrent au hasard dans les Gaules, où ils se fixèrent enfin lorsqu'ils conquirent les douceurs de la propriété territoriale.

Le 3eme. chapitre *Des causes de la chute des deux premières races* mérite une attention particulière par les vues neuves qu'il renferme. Nous allons essayer de l'analyser. Les chefs de la 1ère. race divisaient leur succession selon le nombre de leurs enfans ; une seule et grande division subsista quelque tems parce qu'elle était naturelle, entre l'Austrasie ou France Germaine où les Francs étaient en plus grand nombre, et la Neustrie ou France Romaine où la majorité des Gaulois s'était réfugiée : les maires du palais devenus les chefs de l'aristocratie puissante de l'Austrasie, vainquirent sans peine les maires de Neustrie faibles usurpateurs d'un pouvoir monarchique sans soutien, et Pépin devint roi de la France-unie : c'est la première époque où l'on voit les Francs prendre un peu de fixité dans les diverses parties de la Gaule. Chez un peuple trop fier pour renoncer à ses habitudes d'indépendance, mais trop ignorant pour avoir des idées de gouvernement ou comprendre ce que c'est que droit et garanti, tout tend à l'isolement et à la dissolution, lorsque ce peuple, cessant d'être toujours assemblé, commence à s'attacher au sol qu'il cultive. Le génie seul de Charlemagne a pu arrêter un moment cette tendance inévitable : la division de son grand Empire était une nécessité sociale, sous ses faibles successeurs : il se divisa et se subdivisa. Lorsque le dernier de ses descendans n'était plus Roi que de nom, tout homme puissant pouvait aisément s'emparer de son titre, Capet le voulut et réussit, ses pairs n'en conçurent aucun ombrage, ils n'avaient depuis long-tems rien à redouter des Rois.

(La suite à un numéro prochain.)

FRAGMENT D'UNE CONVERSATION DE CAFÉ.

M. Rechignard entre dans le café en secouant son chapeau couvert de neige ; il heurte une table qu'il n'avait pas aperçue et va s'asseoir en murmurant au coin du feu :
Garçon, le journal.

(1) Tout le monde sait qu'à cette époque l'histoire de la France se confond avec celle de la Belgique.

Le garçon. — Lequel, M. ?

M. R. — Eh ! vous le savez bien, celui que je lis tous les jours.

Le garçon. — Dame, c'est que nous en avons un nouveau, Monsieur Rechinard.

M. R. — Qu'est-ce que ça me fait à moi ? donnez-moi mon journal, vous dis-je.

Un voisin. — Vous n'êtes pas curieux, M. Rechinard.

M. R. — Ah ! j'ai tant vu de ces choses là.

Le voisin. — Vous n'augurez donc pas bien de la nouveauté

M. R. — Nouveauté ! nouveauté ! n'avons nous pas déjà nos trois journaux ?

Le voisin. — Sans doute, mais ne reste-t-il rien à dire après eux ! d'ailleurs, vive la concurrence ! le public y gagnera...

M. R. — De l'ennui ! ... Et comment appelle-t-on ce journal ?

Le voisin. — Mathieu Laensbergh.

M. R. — Bah ! vous vous moquez de moi.

Le voisin. — Non vraiment, tenez lisez vous-même.

M. R. (*Mettant ses lunettes et lisant.*) Mathieu Laensbergh, journal politique.... Mathieu Laensbergh ! ah ! ça, c'est une mystification.

Le voisin. — Du tout, ce n'est qu'une plaisanterie.

M. R. — Trop plaisant, vous dis-je. Faites donc de la politique avec un titre pour rire !

Le voisin. — Pourquoi non ? Que fait l'enseigne d'un magasin aux marchandises qu'on y débite ?

Mr. R. — Mais encore, pourquoi cette enseigne si bizarre ?

Le voisin. — Eh ! mon cher, pour que le public la regarde et la retienne. D'ailleurs, vous ennemi des nouveautés, ne souriez-vous pas au nom d'une vieille connaissance ?

Mr. R. — Continuons donc ce beau journal. (Il lit.) Là ! je m'en doutais ; des articles d'une colonne ! j'aurai oublié le commencement quand je serai à la fin. (*tournant la feuille.* des articles d'une colonne ! et rien qu'une page d'annonces) Quel intérêt cela peut-il offrir ?

Le voisin. — Patience, mon bon Mr. Rechinard ; j'en conviens, je n'y ai pas encore trouvé l'énumération bien exacte des chiens perdus de la semaine ; je n'y vois pas si l'on jettera dimanche la roue de diadons chez Pirnay, faubourg d'Amereœur ; mais cela viendra ; et qui sait ? peut-être un jour vous réglera-t-on d'un supplément ?

M. R. — Soit, mais en attendant ?

Le voisin. — En attendant, consolez-vous avec les décès et les naissances.

M. R. — Tout cela est bel et bon, mais je prédis, moi, à ce prophète qu'il ne passera pas le carême.

Le voisin. — Allons donc, Mr. Rechinard, vous êtes un oiseau de mauvais augure pour tout ce qui n'a pas votre âge. Vous avez donné six semaines au gaz et trois mois aux bateaux à vapeur.

M. R. — Certainement, gaz et vapeur, tout cela s'en ira en fumée (*prenant sa pipe d'une main et le journal de l'autre*) et votre journal aussi.

Le voisin. — Vous me faites trembler pour ce pauvre Mathieu.

Mr. R. — Soyez tranquille, il ne faut pas le brûler : il n'est pas sorcier. (*Il rit de sa plaisanterie.*)

Le voisin. — Tenez, Mr. Rechinard, ce journal vous met de si bonne humeur, que je suis sûr que vous finirez par vous y abonner.

Mr. R. — Ah ! ça c'est un peu fort !

Le voisin. — Vous y viendrez.

Mr. R. Passe pour le lire quand il ne sera pas trop gai.....

Le voisin. — Ou quand vous serez de bonne humeur : ce n'est pas vous engager trop loin. — Peu-à-peu le front de Mr. Rechinard se déridait, peut-être aurait-il fini par nous lire d'un bout à l'autre, sans une distraction malencontreuse qui lui fit briser sa pipe, vieux objet de ses affections. A ce coup la mauvaise humeur revint, et c'en fut fait du pauvre Mathieu. *Départ.*

Liège 2 avril 1824.

A MM. les rédacteurs du journal MATHIEU LAENSBERGH.

Quelques-uns de Messieurs les locataires des loges au théâtre ont fait des observations qui nécessitent de ma part une explication que je me fais un devoir de donner : aux termes du prospectus répandu avec profusion, et en vertu duquel la suscription a eu lieu, je me suis engagé à donner 312 billets par action de 600 f. A dater du 1^{er} novembre jusques et inclus le 1^{er} mars, j'ai envoyé à domicile 60 billets par mois et par action, à chaque souscripteur, 90 par action et demie, etc. etc. Ce qui, pour cinq mois forme un total de 300 billets par action ; je restais donc débiteur de

Messieurs les abonnés aux loges de 12 billets par action. Je les ai envoyés à domicile, pour la jouissance des représentations que je donnerai abonnement courant pendant la première quinzaine d'avril ; les employés aux portes d'entrée prient Messieurs les abonnés de vouloir bien ne pas se présenter sans leurs billets, afin qu'ils soient retirés de la circulation pour m'en rendre compte.

Veillez, Messieurs les rédacteurs, insérer ma lettre dans votre numéro de ce jour et me croire

Votre tout dévoué

JAUSSERAND, directeur de spectacle

GRAND THÉÂTRE DE LIÈGE.

Demain dimanche, la 3^{me}. et dernière représentation de l'ECOLE DES VIEILLARDS, comédie en 5 actes et en vers de M. Casimir de Lavigne, suivie de la première représentation de la reprise d'UNE FOLIE opéra en 2 actes, musique de Mehul.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 1^{er} avril.

Naissances : 3 garçons, 2 filles.

Décès : 2 filles, 1 femme ; savoir :

Marie-Jeanne Digneffe, âgée de 85 ans, rue Basse-Wez, n° 146, veuve de Jean-Simon Conrardy.

Mariges 1 ; savoir : entre

Pierre-Joseph Maquinay, rue Chaussée-des-Prés, n° 1308, et Louise-Hubertine-Joséphine Dayeneux, place St.-Denis, n° 645.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Les personnes qui auraient à se plaindre du défaut d'exactitude dans la distribution des journaux, sont priées d'adresser leurs réclamations aux bureaux de la feuille.

A la requête des syndics dans la faillite Charles van Clermont, le notaire Stompen procédera, le 8 avril prochain, et jours suivans, à Vauls, à la vente publique de QUELQUES PIÈCES DE DRAP, et CASIMIR, et de tous les USTENSILES DE LA FABRIQUE. — On vendra également DEUX CAROSSES et deux BIROUGES.

BELLE PROPRIÉTÉ A VENDE.

Le 22 avril 1824, à trois heures de relevée, il fera procédé par M. Boulanger, notaire, en son étude rue Hors-Château, No. 449, à Liège, et en présence de M. le juge-de-peace du quartier de l'Est de la ville de Liège, à la vente : Du CHATEAU DU MONCEAU, avec ferme, terres, jardins, bois, prairies, pêcheries et toutes ses dépendances, situé en la commune de Tilff, et contenant environ 104 bonniers des Pays-Bas. Le château, réparé à la moderne, est situé, avec toutes ses dépendances, sur la rivière d'Ourte, au milieu d'environ 18 bonniers de prairies, dont plusieurs sont entourées de hayes vives et très-bien arborées : tout le reste de la propriété joint immédiatement sur une petite côte, en forme d'amphithéâtre. La rivière d'Ourte rend les communications journalières et faciles avec la ville de Liège, dont cette propriété n'est éloignée que de quinze milles.

La mise à prix est de 47,250 fls. de Pays-Bas.

S'adresser audit notaire Boulanger, et chez M. Baillet, avoué, rue Hors-Château, No. 248, à Liège, pour connaître les conditions de la vente.

Le prix de l'abonnement est de dix francs par trimestre, pour Liège et de 11 frs. 50 c. pour les autres provinces du Royaume.

Le Bureau du Journal est rue Féronstrée N° 676 et chez les Demoiselles Mahoux et De Sartorius, rue Souverain-Pont, N° 319. On y reçoit les annonces au prix de deux sous de Liège par ligne.

On s'abonne à Bruxelles chez Bertaud, Marché au Bois, à Maestricht chez J. P. Collardin, libraire ; à Huy, chez P. Mansion, sur la Place.

Et partout ailleurs chez les Directeurs des Poste.